

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 octobre 2013

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2014 - (N° 1395)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° I-815

présenté par
M. Eckert
-----**ARTICLE 13**

A l'alinéa 98, substituer aux mots :

« résidence de tourisme ou »

les mots :

« de la résidence de tourisme ou du ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.